

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/824  
6 mars 1988

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS/RUSSE

---

LETTRE DATEE DU 5 AVRIL 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BULGARIE, TRANSMETTANT LE TEXTE DU COMMUNIQUE DE LA REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS SIGNATAIRES DU TRAITE DE VARSOVIE, TENUE A SOFIA LES 29 ET 30 MARS 1988, ET DE L'APPEL ADRESSE AUX ETATS MEMBRES DE L'OTAN ET A TOUS LES ETATS PARTICIPANT A LA CSCE, PUBLIE A LADITE REUNION.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du Communiqué de la réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie, tenue à Sofia les 29 et 30 mars 1988, et de l'Appel adressé aux Etats membres de l'OTAN et à tous les Etats participant à la CSCE, publié à ladite réunion.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faire distribuer le texte du Communiqué et de l'Appel susmentionnés comme document officiel de la Conférence du désarmement.

(signé)

L'Ambassadeur  
Représentant permanent  
Konstantin Tellalov

APPEL

adressé aux Etats membres de l'OTAN et à tous les pays participant  
à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

La signature du Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée a été un événement d'une portée historique dans la vie internationale et une victoire du réalisme en politique. L'action de nombreux Etats, les démarches des mouvements antimilitaires et des forces pacifiques de tous les continents ont contribué à la conclusion de ce Traité. Il confirme qu'il est possible de réaliser le désarmement nucléaire et de créer un monde sans armes nucléaires et sans violence.

Le Traité n'est qu'un début. L'essentiel aujourd'hui, tout en conservant et en utilisant tous les éléments positifs qui ont permis sa signature, c'est que les Etats, tous ensemble et chacun séparément, multiplient leurs efforts pour faire du désarmement un processus ininterrompu et irréversible, pour conclure de nouveaux accords visant à réduire davantage les arsenaux d'armes accumulés, à instaurer l'équilibre militaire à un niveau toujours plus bas et à écarter les dangers de guerre sur le continent européen et dans le monde entier.

Une chance réelle s'offre à l'Europe de trouver une sécurité durable en réduisant sensiblement les forces armées et les armements classiques, en liquidant le potentiel d'attaque par surprise des deux Parties, en libérant à jamais le continent des armes nucléaires et des autres types d'armes de destruction massive.

Dans cette perspective, les Etats signataires du Traité de Varsovie estiment que tous les pays doivent s'efforcer avant tout de résoudre les problèmes prioritaires suivants :

- Garantir l'entrée en vigueur et l'application du Traité entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.
- Conclure, dans la première moitié de 1988, un traité entre l'URSS et les Etats-Unis prévoyant une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives et un accord prévoyant de respecter strictement le Traité ABM, tel qu'il a été signé en 1972, et de ne pas le dénoncer pendant une période déterminée.
- Procéder à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et essayer de se rapprocher plus rapidement de cet objectif en parvenant, dans le cadre des négociations soviéto-américaines sur l'interdiction des essais nucléaires, à un arrangement sur des mesures additionnelles de contrôle pour que soient ratifiés sans tarder les accords de 1974 et 1976 entre l'URSS et les Etats-Unis et que soit conclu un accord prévoyant une nouvelle réduction de la puissance des explosions nucléaires et de leur nombre.

- Achever en 1988 l'élaboration de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et l'élimination des stocks de ces armes. Cette Convention doit prévoir des procédures de vérification et de contrôle fiables, y compris des inspections obligatoires par mise en demeure et sans droit de refus. Un échange multilatéral, dans les plus brefs délais, de données pertinentes concernant l'élaboration de la Convention contribuerait à renforcer la transparence et la confiance.
- Convenir, le plus rapidement possible, lors des consultations des 23 tenues dans le cadre de la rencontre de Vienne des Etats participant à la CSCE, d'un mandat pour les négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, et entamer ces négociations dans le courant même de 1988. La mise en place, dans les plus brefs délais, d'un échange de données sur les forces armées et les armements classiques des Etats signataires du traité de Varsovie et des Etats membres de l'OTAN en Europe concourrait à la réalisation de ces objectifs. Les Etats signataires du traité de Varsovie qui se prononcent pour une réduction sensible des forces armées et des armements classiques, s'accompagnant d'une diminution en conséquence des dépenses militaires, sont prêts, au cours de ces négociations, à rechercher et éliminer, sur une base réciproque, les asymétries et les déséquilibres existants tant au niveau européen que régional.
- Ouvrir des négociations distinctes sur la réduction puis l'élimination des armes nucléaires tactiques en Europe, y compris des éléments nucléaires de moyens à double fin.
- Procéder, entre les représentants des Etats signataires du traité de Varsovie et des Etats membres de l'OTAN, à une comparaison des doctrines militaires en tenant compte de leurs aspects militaires et techniques, afin de donner aux doctrines militaires et aux conceptions des deux alliances militaires et de leurs membres une orientation strictement défensive.
- Développer et élargir les mesures de confiance prises pendant la première phase des travaux de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe et parallèlement élaborer une nouvelle génération de mesures visant à accroître la confiance et la sécurité, y compris la limitation du nombre et de l'envergure des manoeuvres militaires et l'élargissement des mesures de confiance aux activités des forces aériennes et des forces navales.
- Créer des zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans, en Europe centrale et en Europe du Nord, réduire les armements et accroître la confiance en Europe centrale, créer un couloir dénucléarisé et une zone de confiance où le niveau des armements serait plus bas, le long de la ligne de contact entre les pays du traité de Varsovie et de l'OTAN, entamer un processus de limitation des activités militaires et d'abaissement du niveau d'affrontement militaire au Nord et au Sud de l'Europe, faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération.

- Ouvrir des négociations auxquelles participeraient les grandes puissances militaires et navales, notamment les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'autres Etats intéressés. Ces négociations porteraient sur la limitation et l'interdiction des activités militaires et navales sur des plans d'eau convenus, sur la limitation et la réduction des armements navals, sur l'élargissement des mesures de confiance aux mers et aux océans afin de garantir la sécurité et la liberté de navigation.
- Annoncer un moratoire d'un ou deux ans sur l'accroissement des dépenses militaires des Etats signataires du Traité de Varsovie et des Etats membres de l'OTAN en vue de les réduire de façon significative.
- Accélérer les travaux pratiques et concrets de la Conférence du désarmement de Genève afin de prendre des mesures efficaces qui conduiront à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, au désarmement nucléaire, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace de sorte que les négociations bilatérales et multilatérales sur ces problèmes se complètent et poursuivent un seul et même objectif.

Pour parvenir à des ententes dans tous ces domaines et pour les réaliser, il faudrait notamment arriver à plus de transparence et de prévisibilité dans le domaine militaire, échanger les informations indispensables et créer un système de contrôle et de vérification strict et efficace des obligations assumées par les parties.

Résoudre ces problèmes contribuerait à assainir la situation en Europe et conduirait à une réduction importante de la menace militaire, au renforcement de la confiance et au développement d'une coopération multidimensionnelle sur le continent européen.

Les ministres des Affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie confirment les propositions faites par leurs gouvernements d'éliminer les bases militaires et de retirer les troupes étrangères des territoires d'autres pays. Ils font remarquer que ces propositions si elles se concrétisaient, renforceraient considérablement la stabilité et la sécurité en Europe et dans le monde.

Le monde est de plus en plus convaincu que la guerre nucléaire ne doit jamais être déclenchée, qu'il ne peut y avoir de vainqueurs dans une telle guerre, qu'il est indispensable de prévenir toute guerre, tant nucléaire que classique, que la création d'un monde sûr exige une nouvelle mentalité, une nouvelle approche des questions de la guerre et de la paix, et suppose l'élimination totale des armes nucléaires, la renonciation à la "dissuasion nucléaire", à la politique ou recours ou de la menace du recours à la force dans les relations entre Etats.

Les armements éliminés au cours du processus de désarmement ou de réduction, ne doivent pas être remplacés. Il faut faire obstacle à tout nouveau développement de la course aux armements dans quelque domaine que ce soit. Les idées de "compensation", si elles étaient mises en pratique, le perfectionnement et la création de nouveaux moyens, qu'ils soient nucléaires,

chimiques ou classiques, iraient à l'encontre des intérêts vitaux des peuples de l'Europe qui aspirent à libérer ce continent des armes qui s'y trouvent accumulées.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie demandent instamment aux pays de l'OTAN, à tous les Etats européens de saisir cette chance historique et de conjuguer leurs efforts pour avancer sur la voie du désarmement, du renforcement de la sécurité et de la coopération dans tous les domaines. Ils feront de leur côté tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre cet objectif.

COMMUNIQUE  
DE LA REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES  
DES ETATS SIGNATAIRES DU TRAITE DE VARSOVIE

La réunion ordinaire du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle, s'est tenue à Sofia les 29 et 30 mars 1988.

Ont participé à la réunion, en leur qualité de ministres des affaires étrangères, MM. P. Mladenov (République populaire de Bulgarie), P. Varkonyi (République populaire hongroise), M. Orzechowski (République populaire de Pologne), O. Fischer (République démocratique allemande), I. Totu (République socialiste de Roumanie), B. Chnoupek (République socialiste tchécoslovaque) et F. Chevardnadze (Union des Républiques socialistes soviétiques).

1. Les ministres ont examiné un grand nombre de questions internationales et se sont penchés tout particulièrement sur les problèmes européens; ils ont aussi discuté des tâches à accomplir à titre prioritaire pour que les tendances positives de la situation internationale se maintiennent et soient renforcées. Constatant que la situation en Europe et dans le monde restait assez compliquée et contradictoire, les ministres ont souligné la nécessité urgente de faire avancer le processus de désarmement et de créer un monde non violent, exempt d'armes nucléaires. Il importe que chaque Etat s'abstienne de toute action susceptible d'entraver ce processus. Nul ne saurait admettre que des efforts de désarmement soient déployés dans un domaine pendant que la course aux armements continue dans d'autres.

Les ministres ont adopté un Appel aux Etats membres de l'OTAN et à tous les pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

2. Les participants à la réunion ont appelé de leurs vœux l'aboutissement rapide du processus de ratification du Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée qui, de l'avis général, revêt une importance historique.

Ils estiment que le traité FNI n'est qu'un premier pas et qu'il doit être suivi d'autres accords visant à réduire les armes stratégiques offensives, à prévenir une course aux armements dans l'espace, à imposer une interdiction complète et générale des essais nucléaires, à éliminer les armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive, à réduire les forces armées et les armes classiques en Europe, à diminuer les dépenses militaires et à régler d'autres questions relatives à la sécurité et au désarmement.

Les ministres se sont dits convaincus que, en matière de désarmement, il importait au plus haut point que l'URSS et les Etats-Unis concluent un accord réduisant de 50 % leurs armes stratégiques offensives, observent le Traité ABM, tel que signé en 1972, et renoncent à s'en retirer pendant une période déterminée. Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, E. Chevardnadze, a informé les participants du progrès des pourparlers soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales, qui se déroulent à Genève, et d'autres contacts que les représentants de l'URSS ont eus avec leurs homologues américains sur ces questions. La position soviétique a été pleinement appuyée.

Les participants à la réunion ont souligné la nécessité de renoncer à toute tentative de "compenser" de quelque manière que ce soit les armes nucléaires éliminées en vertu du Traité FNI.

Les pays représentés à la réunion voient dans le retrait, opéré avant même l'entrée en vigueur du Traité FNI, des missiles soviétiques OTR-22 implantés sur le territoire de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie, avec l'accord de ces Etats, une preuve de la bonne volonté de l'Union soviétique en matière de désarmement nucléaire.

3. Les ministres ont procédé à un échange de vues approfondi sur les questions liées au désarmement, au renforcement de la sécurité et de la confiance, et à l'extension d'une coopération mutuellement avantageuse en Europe; ils ont déclaré que leurs Etats étaient disposés à engager à ces fins un dialogue constructif avec d'autres pays.

Les participants ont souligné que la paix et la sécurité ne sauraient être maintenues durablement en Europe sans que soient respectés le principe de l'inviolabilité des frontières d'après-guerre sur le continent, les réalités territoriales et politiques actuelles, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, et sans que soient strictement observés les principes et les normes généralement reconnus du droit international. Toute tentative de remettre en question ces réalités et leur immutabilité serait combattue comme par le passé avec la dernière énergie. Les participants ont déclaré à cet égard que les agissements des forces revanchardes et les actes d'incitation à la revanche, où qu'ils soient commis, étaient contraires aux intérêts de la détente et de la sécurité, aux traités et accords conclus au cours des années 70 ainsi qu'à l'Acte final d'Helsinki.

4. Les participants ont affirmé que leurs pays respectifs avaient la ferme intention de parvenir à des réductions substantielles des forces armées et des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, et de faire en sorte que des négociations soient rapidement engagées à cet effet. Afin de diminuer les risques d'une attaque par surprise, il conviendrait d'accorder une attention particulière à la réduction des types d'armement sur lesquels reposent les capacités offensives des forces armées, y compris les armes nucléaires tactiques. Les asymétries et les déséquilibres constatés dans le domaine des armes classiques en Europe et résultant de facteurs historiques, devraient être éliminés sur la base de la réciprocité et en réduisant les moyens de celui qui a de l'avance eu égard à un élément ou à un autre. Une telle démarche, outre qu'elle servirait les intérêts de tous les pays européens, serait conforme aux principes de l'égalité des droits et de la sécurité égale des parties. Toutes les dispositions prises seraient appliquées sur la base d'un échange de données pertinentes et sous un régime efficace de contrôle et de vérification.

Les négociations porteraient sur les forces armées, les armements classiques et le matériel militaire, y compris les systèmes à double fin sans leurs composantes nucléaires. Les éléments nucléaires de ces systèmes feraient l'objet de négociations distinctes, dont l'ouverture ne devrait pas être ajournée indéfiniment. Les Etats signataires du Traité de Varsovie, qui sont toujours disposés à mener de front ces pourparlers et les négociations relatives aux armes classiques, réaffirment ce qu'ils ont déjà proclamé : le but, c'est d'éliminer complètement les armes nucléaires tactiques en Europe.

5. Les participants ont analysé les résultats de la rencontre de Vienne et constaté qu'on y était sur le point de passer au stade critique de l'adoption de décisions politiques susceptibles de consolider encore la sécurité et la coopération en Europe.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie ont exprimé leur volonté de faire en sorte que la rencontre de Vienne aboutisse à des accords qui, en tenant compte de tous les principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki, placeraient le processus européen sur un plan qualitativement nouveau dans tous les domaines, développeraient la dynamique d'un désarmement réel sur le continent, déboucheraient sur des mesures encore plus substantielles et efficaces pour accroître la confiance et la sécurité, donneraient un puissant élan à l'approfondissement de la coopération économique, scientifique et technique, aux échanges culturels et dans tous les autres domaines humanitaires, enfin à la création d'un climat de compréhension et de respect mutuels.

Les pays représentés à la réunion se sont prononcés pour l'intensification des travaux de la rencontre de Vienne sous tous leurs aspects. Ils sont prêts, quant à eux, à favoriser par tous les moyens l'élaboration rapide par cette instance d'un document final étoffé et équilibré.

La proposition tendant à confier aux ministres des affaires étrangères des Etats participant à la CSCE la dernière étape des négociations de Vienne, a été confirmée. Cela donnerait à ces ministres la possibilité de procéder à un échange de vues sur les questions liées à l'approfondissement ultérieur du processus européen et de lancer des négociations au sein de diverses instances sur des mesures visant à accroître la confiance et la sécurité, ainsi que sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe.

Il serait dans l'intérêt de tous les peuples européens de créer une Europe unie dans la paix et la coopération, une "maison paneuropéenne", dans laquelle viendrait à régner toujours plus un climat de bon voisinage et de confiance.

Tout en confirmant la position de leurs Etats respectifs concernant la nécessité de surmonter la division de l'Europe en blocs militaires opposés, les ministres se sont à nouveau prononcés pour la dissolution simultanée de l'alliance de l'Atlantique Nord et du Traité de Varsovie, et, dans un premier temps, pour la liquidation de leurs organisations militaires.

6. Les ministres ont noté que les progrès sur la voie du désarmement nucléaire créaient un climat plus favorable à l'adoption de mesures à l'échelon régional, en Europe, en vue d'atténuer l'affrontement militaire et de renforcer la confiance et la sécurité. A cet égard ils ont réaffirmé qu'il était très important de mettre en oeuvre les propositions faites par leurs Etats respectifs, à titre collectif ou individuel.

Les Etats représentés à la réunion ont apporté leur plein appui à plusieurs propositions, en soulignant qu'ils étaient prêts à collaborer à leur réalisation. Il s'agit :



- de la proposition de la Bulgarie et de la Roumanie tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans et à développer des relations de bon voisinage et de coopération entre les pays de cette région;

- de la proposition de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie tendant à créer un couloir dénucléarisé et une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale;

- du plan proposé par la Pologne en vue de la réduction des armements et de l'accroissement de la confiance en Europe centrale, idée qui contribuerait largement à atténuer les risques d'une attaque par surprise, à étendre le processus de désarmement et à accroître la confiance sur le continent;

- de la récente initiative complexe de la Tchécoslovaquie touchant la création, tout au long de la ligne de contact entre les deux alliances, d'une zone de confiance, de coopération et de bon voisinage, initiative qui vise à poursuivre le processus européen.

Les ministres ont salué la proposition avancée conjointement par la Hongrie, la Finlande et l'Italie, dans laquelle les Etats ne disposant pas d'armes nucléaires sont invités à redoubler d'efforts pour faire progresser la cause du désarmement en Europe.

7. Les ministres ont estimé que les efforts déployés en vue de renforcer la stabilité en Europe devaient être complétés par des mesures énergiques visant à réduire les activités militaires sur les mers et les océans baignant le continent. Ils ont à nouveau soutenu les propositions de l'URSS tendant à atténuer radicalement l'affrontement militaire en Europe septentrionale et dans toute la région de l'Arctique, à transformer cette partie du monde en une zone de paix et de coopération, et à tenir à cette fin les négociations, consultations et rencontres nécessaires entre les Etats intéressés.

Ils ont également souligné la nécessité de faire de la Méditerranée une zone de paix stable, de sécurité et de coopération. Les participants à la réunion ont jugé positives les propositions axées sur cet objectif et se sont prononcés pour la mise en oeuvre systématique et intégrale des dispositions figurant dans l'Acte final d'Helsinki et dans le Document final de Madrid qui ont trait à la sécurité et à la coopération dans la région méditerranéenne. Les ministres ont salué l'annonce faite par l'URSS qu'elle était toujours disposée à retirer de la Méditerranée sa flotte militaire, y compris les navires porteurs d'armes nucléaires, pour autant que les Etats-Unis en fassent de même, et ont accueilli favorablement les nouvelles initiatives soviétiques visant à limiter les capacités des forces navales implantées dans la zone, à mettre au point des mesures visant à accroître la confiance dans cette région et à garantir la sécurité des voies de navigation.

8. Les Etats représentés à la réunion estiment que la rencontre des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques tenue à Belgrade a abouti à des résultats positifs, contribuant à abaisser la tension et à créer un climat de bon voisinage et de compréhension mutuelle dans les Balkans. Ils approuvent la volonté déclarée par les ministres présents à la rencontre de poursuivre et d'approfondir le dialogue bilatéral et multilatéral à tous les échelons, y compris au sommet, pour renforcer la paix, la compréhension mutuelle, la sécurité et la coopération dans cette région.

9. Les participants à la réunion accordent une importance particulière à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement que tiendra l'Assemblée générale des Nations Unies, instance mondiale la plus représentative dans ce domaine, et partent du principe que l'Assemblée y confirmera la notion d'une sécurité fondée sur le désarmement et d'autres dispositions énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ils s'attendent que l'Assemblée générale, après avoir analysé en détail les aspects essentiels de la course aux armements et des négociations relatives au désarmement, y trace les grandes orientations du désarmement et du renforcement de la sécurité, donne une impulsion constructive à toutes les négociations bilatérales et multilatérales dans ce domaine, prenne des dispositions afin d'améliorer les mécanismes de négociation et de consultation prévus à cet effet, et d'accroître en particulier l'efficacité de la Conférence du désarmement, à Genève. Les ministres formulent le voeu que le document final de la session soit aussi substantiel et concret que possible.

10. Les ministres ont accueilli avec satisfaction le document adopté par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session concernant l'instauration d'un système général de paix et de sécurité internationales, estimant qu'il jetait les bases d'une extension et d'un approfondissement du dialogue international dans ce domaine. Ils se sont prononcés en faveur de la poursuite des consultations entre tous les Etats intéressés sur les différentes composantes d'un tel système et ont souligné qu'il importait tout particulièrement de régler à cette fin les questions concrètes qui se posent à l'heure actuelle dans les domaines militaire, politique, économique, écologique et humanitaire.

11. Les Etats représentés à la réunion ont réaffirmé que tous les pays devaient respecter rigoureusement les principes de l'indépendance et de la souveraineté nationales, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'égalité des droits, ainsi que les autres buts et principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et des autres normes régissant les relations internationales.

12. Les participants à la réunion ont procédé à un échange de vues sur les foyers de tension et de conflit existant dans le monde. Ils ont souligné qu'il fallait apporter rapidement à ces problèmes un règlement politique et réaffirmé la volonté de leurs Etats respectifs d'y contribuer activement.

Les ministres ont réaffirmé la position de leurs pays respectifs touchant la recherche d'un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient et l'instauration d'une paix durable dans cette région. Ils estiment qu'il est indispensable d'organiser à cette fin une conférence internationale sous les auspices de l'ONU, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, et considèrent qu'il serait souhaitable d'en accélérer les préparatifs, en mettant notamment à profit les possibilités offertes par le Conseil de sécurité. Les ministres ont condamné les actes commis par les autorités israéliennes sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.

Les ministres se sont dits gravement préoccupés par l'escalade du conflit entre l'Iran et l'Iraq. Ils ont recommandé que la communauté internationale redouble d'efforts afin que la résolution 598/1987 du Conseil de sécurité des Nations Unies soit rapidement mise en oeuvre. Ils ont noté que l'ONU et son Secrétaire général étaient appelés à jouer un rôle important dans le règlement de ce conflit.

Il a été procédé à un échange de vues sur les pourparlers entre Afghans et Pakistanais à Genève. Les ministres ont apporté leur appui aux tentatives faites pour parvenir à la réconciliation nationale en Afghanistan et apporter rapidement une solution politique à la situation, qui soit fondée sur la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays ainsi que sur le respect de son indépendance et de sa souveraineté. Les ministres appellent de leurs vœux l'aboutissement rapide des négociations afghano-pakistanaïses et la signature des documents établissant le règlement politique de la situation aux frontières du pays, afin qu'il soit possible de procéder ensuite au retrait des forces soviétiques. Ils ont noté qu'il appartenait aux seuls Afghans de régler les problèmes intérieurs de leur pays.

Les ministres se sont prononcés pour un règlement politique juste du problème chypriote, fondé sur le respect de l'indépendance, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la politique de non-alignement de la République de Chypre.

13. Les participants à la réunion se sont penchés sur les questions relatives à la coopération des pays alliés en matière de politique extérieure et sur le bilan des actions concertées menées par ces pays dans l'arène internationale; ils ont déclaré qu'ils avaient l'intention d'approfondir et d'étendre encore cette coopération.

Les travaux se sont déroulés dans un climat d'amitié et de compréhension mutuelle. La prochaine réunion se tiendra à Budapest.